

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Elle vous engage ainsi que « l'agent tuteur » à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez là attentivement avant de la signer.

• Concernant les règles sanitaires

- Avant de me rendre sur le lieu de la mission, j'ai pris et vérifié ma température. Si la température dépasse les 38°C, je reste chez moi et préviens de mon absence
- Je m'engage à respecter les consignes et protocoles sanitaires transmis par le tuteur.

• Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne pourra y participer.
- Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu avant l'horaire prévu (je ne peux la quitter pendant le temps de la pause).

• Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule exclusivement sur un temps de 3h pendant les vacances scolaires.

• Concernant la réalisation des missions

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle, je dois pouvoir me consacrer pleinement, l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs MP3 est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

• Pièces (Photocopies) à joindre

- Attestation d'assuré social ou carte vitale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Carte nationale d'identité

Signature:

CANDIDAT

Nom: _____

Prénom: _____

Sexe : F- H

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / ____

Email: _____

(Attention : l'acceptation de votre candidature et les dates des missions seront communiquées à cette adresse email)

DISPONIBILITÉS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ

Entourer vos disponibilités
(journée entière)

Semaine 27 (8-9 juillet)					Vendredi	samedi
Semaine 28 (11-16 juillet)	Lundi	Mardi	Mercredi		Vendredi	samedi
Semaine 29 (18-23 juillet)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Semaine 30 (25-30 juillet)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Semaine 31 (1-6 août)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Semaine 32 (8-13 août)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Semaine 33 (15-20 août)		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Semaine 34 (22-27 août)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	samedi
Semaine 35 (29-31 août)	Lundi	Mardi	Mercredi			



Dossier d'inscription
à retourner avant le
05/06/2022

OPÉRATION "ARGENT DE POCHE"

Tu as entre 16 et 21 ans,
Tu as du temps pendant
les vacances d'été ?

Rends service à ta
commune et gagne ton
argent de poche !



AUTORISATION PARENTALE

• POUR LES MAJEURS

Madame, Monsieur, _____

Je soussigné _____

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessus ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

Autorise mon enfant _____

Dans le cadre de l'opération « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Né(e) le : __ / __ / ____

À participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants.

J'autorise les prises de vue

Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

Je refuse les prises de vue

Autorise les prises de vue de mon enfant

Fait à Nouvoitou, le /.... /.....

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Nouvoitou, le /.... /.....

**Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »**

**Signature précédée de la mention
" Lu et approuvé "**

5

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte:

• POUR LES MINEURS (moins de 18 ans)

- La commune de Nouvoitou ne sera en aucun cas considérée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra s'apparenter à un salaire.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

- La commune de Nouvoitou s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Renseignements

- **Sylvie Lanoë, responsable du service action sociale**

@ **ccas@nouvoitou.fr**

📞 **02 99 37 65 12**

- **Irina You, responsable du service animation jeunesse**

@ **jeunesse@nouvoitou.fr**

📞 **06 16 68 21 35**



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le CCAS de la commune de Nouvoitou dont le Président est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour attribuer les missions Argent de Poche. La base légale du traitement est le consentement.

Les données sont communiquées aux agents du CCAS et de la Commune.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou retirer votre consentement en vous adressant au CCAS, 3 place de l'église 35410 Nouvoitou ou ccas@nouvoitou.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Des missions d'intérêt général

- **Médiathèque :**

Aide au rangement et au classement, accueil des usagers (prêt et retour d'ouvrages)



- **Services périscolaires :**

Organisation et mise en place d'outils et supports pédagogiques, rangement et inventaire de matériel, entretien des locaux, mise en place des supports d'animation

- **Service animation jeunesse et sportive :**

Aide à la mise en place d'animation, accompagnement des animateurs « aide animateur », (pendant des projets et activités spécifiques...)

- **Service technique :**

Petits travaux d'entretien (bâtiments, espaces verts)



Qu'est ce que c'est?

« Argent de Poche » est un dispositif proposé par le Centre Communal d'Action Sociale de Nouvoitou.

Il permet à un jeune nouvoitocien de **16 à 21 ans** d'obtenir une indemnité en échange de petits travaux d'intérêt collectif dans la commune.

QUI PEUT Y PARTICIPER ?



Tout jeune domicilié à Nouvoitou qui a plus de 16 ans et moins de 21 ans le premier jour de l'intervention.

La priorité d'accès au dispositif sera donnée aux jeunes de moins de 18 ans et aux jeunes n'ayant jamais participé.



COMMENT ?

Différentes missions ont été recensées au sein des services communaux. Ainsi en échange de travaux, les jeunes obtiennent une indemnité de 15 € pour 3 heures.

Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par « un agent-tuteur » qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.